

Après le lancement de la consultation internationale Quartiers de demain en juin à Marseille puis la sélection de 10 sites en Quartiers Politique de la Ville, en octobre 2024, les rencontres nationales du 4 et 5 mars derniers ont permis de découvrir les 30 équipes sélectionnées.

# QUARTIERS DÉ DEMAIN

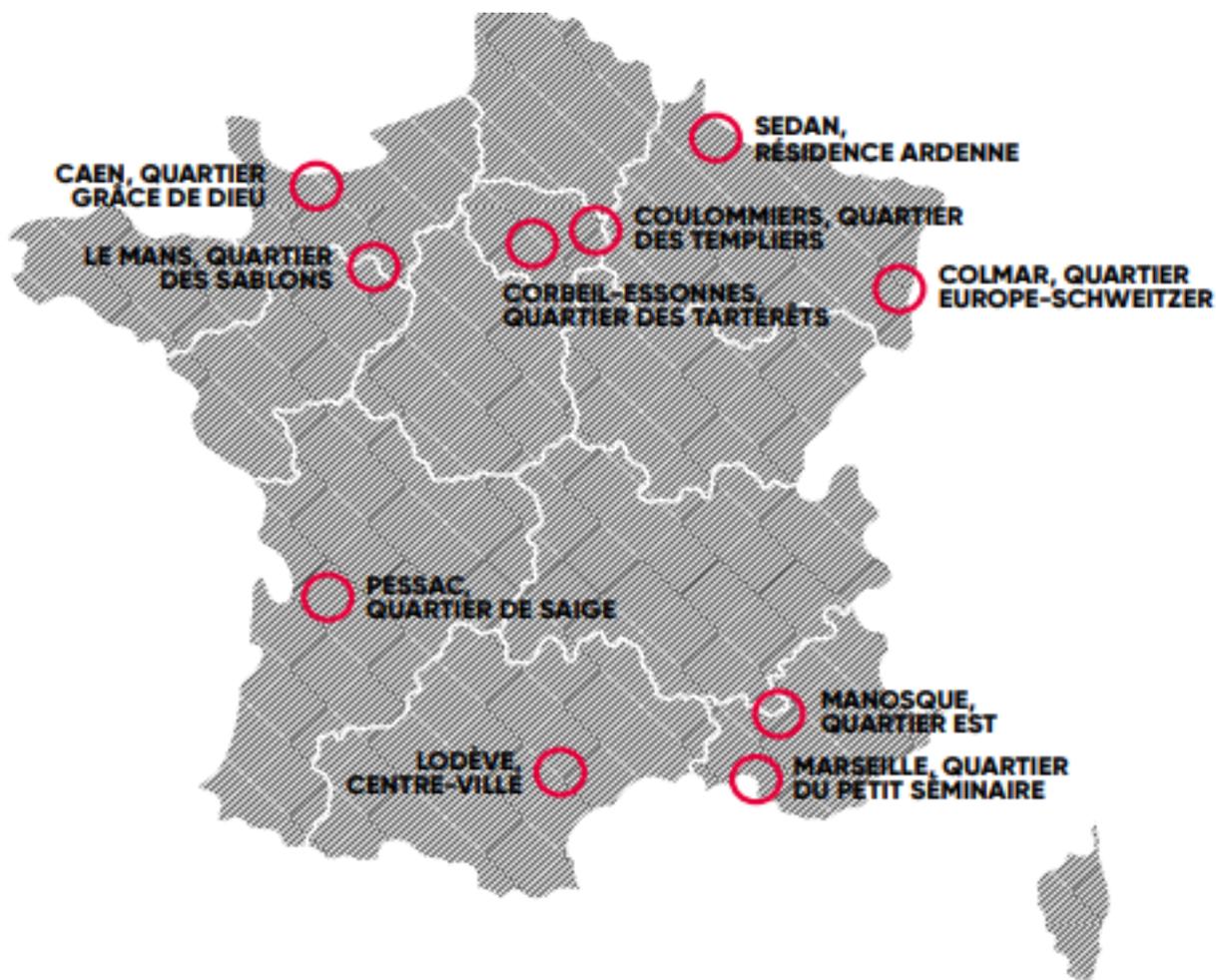
## CONSULTATION INTERNATIONALE

Initiée par Emmanuel Macron, président de la République lors d'une visite du quartier des quartiers nords de Marseille et en prenant pour parallèle l'opération emblématique de la Cité Radieuse de Le Corbusier, à Marseille, ce dispositif a pour objectif de qualifier les opérations de rénovation urbaine des Quartiers en Politique de la Ville (QPV). Dans cette optique, ce sont tout d'abord 10 sites qui ont été sélectionnés sur toute la France métropolitaine.

Le classement des communes en politique de la ville s'appuyant sur de nombreux critères, on retrouve des communes et villes de typologie différente dans cette sélection (habitat de villes denses, métropole, petites villes,...)

5 contraintes avaient mises en place pour être dans cette "sélection" de quartiers:

1. être classé en quartier Politique de la ville
2. être l'objet d'une stratégie territoriale l'échelle plus grande que celle du quartier,
3. être apte à être dans un projet de réalisation architecturale, rénovation urbaine,
4. être opérationnel rapidement,
5. représenter la diversion des quartiers QPV.



Carte des sites retenus

Ces 10 sites de projet sélectionnés, la troisième étape de cette consultation Quartiers de demain a été la sélection 30 cabinets d'architectes, urbanistes, paysagistes internationaux qui ont du candidater sur des objectifs bien définis

- **révéler l'existant et les potentialités** du quartier , équipement, espaces publics et proposer des adaptations au regard des nouveaux besoins,
- promouvoir la **transition écologique et solidaire**,
- mettre une place un process de **démarche concertée avec les habitants** par le biais de jurys citoyens par exemple.

Les 30 équipes lauréates ont ainsi été révélées à l'occasion des rencontres "Quartiers de demain" parmi les 492 candidatures nationales ou internationales reçues.

Le calendrier se poursuit désormais avec 4 dates charnières fixées pour 2025

- mai 2025 : Dix manufactures dans chaque quartier pour construire le projet avec les habitants
- 6 juin 2025 : Manufacture nationale à la Cité de l'Architecture et du patrimoine en présence des jurys citoyens et des concepteurs
- novembre 2025 : Annonce des équipes lauréates
- 2 décembre 2025 : Inauguration de l'exposition Quartiers de demain à la Cité de l'Architecture et du patrimoine

Retrouvez différents **éléments ressources** ci-dessous ainsi que le replay des Rencontres nationales



**Poids :** 941.69 Ko

[Téléchargement](#) [1] [Favoris +](#) [2]



**Poids :** 2.82 Mo

[Téléchargement](#) [3] [Favoris +](#) [2]

## **Replay des rencontres nationales "Quartiers de demain"**



Type d'actualites: [Information générale](#) [4]

Dates: Mercredi 26 mars 2025 - 10:15

Thématiques: [Aménagement du territoire](#) [5]

[Culture](#) [6]

[Développement durable](#) [7]

[Développement Social](#) [8]

[Logement / habitat](#) [9]

[Méthodologie](#) [10]

[Participation citoyenne](#) [11]

[Politique de la ville - DSU](#) [12]

[Renouvellement Urbain](#) [13]

[Urbanisme](#) [14]

Publié le 26 mars 2025

**URL de la source (modifié le 01/04/2025 - 10:18):** <https://www.irev.fr/actualites-0/operation-quartiers-de-demain-0>

### Liens

[1] [https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/presentation\\_quartierdedemain\\_fr.pdf](https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/presentation_quartierdedemain_fr.pdf)

[2] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>

[3] [https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/dp-qdd\\_mars2025\\_v19.pdf](https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/dp-qdd_mars2025_v19.pdf)

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3674>

[6] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3677>

[7] <https://www.irev.fr/developpement-durable>

[8] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3679>

[9] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3688>

[10] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3690>

[11] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3675>

[12] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>

[13] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3697>

[14] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3700>

